

FOFMO



1051, rue Saint-Hubert

bureau 2320

Montréal (Québec)

H2L 3Y5

Tél. : (514) 288-5224

Télc. : (514) 288-7823

Juillet 1995

L'ÉCOLE DE LA VIE

MÉMOIRE

**20 ans de
complicité**

présenté aux

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

par

**La Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec**

Préambule

Bien que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées reçoive des subventions du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme PSEPA depuis plusieurs années, nous considérons tout de même que pour augmenter l'efficacité de cette «école de la vie», il est nécessaire que l'éducation populaire autonome obtienne un statut permanent et soit reconnue au même titre que l'éducation conventionnelle. Comme le ministre le dit si bien lui-même dans le Devoir du 5 avril dernier, les groupes d'alphabétisation et d'éducation populaire autonome jouent un rôle «essentiel», notamment parce qu'ils peuvent rejoindre des citoyens qui seraient autrement laissés pour compte. Par cette affirmation, le ministre a vraiment touché le cœur de ce qu'est l'éducation populaire autonome : **rejoindre des citoyens qui seraient autrement laissés pour compte.**

Présentation de l'organisme

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), est un organisme provincial sans but lucratif qui a plus de 20 ans d'existence et dont la mission première est la **défense des droits des familles monoparentales et recomposées** du Québec.

La FAFMRQ regroupe plus de 40 associations de familles monoparentales et recomposées à travers la province et rejoint plus de 20 000 personnes.

Elle vise à représenter politiquement ses associations membres et à défendre leurs droits et intérêts auprès des instances décisionnelles et des pouvoirs publics.

Pour répondre aux besoins de ses membres, la FAFMRQ poursuit quatre objectifs généraux :

1. Assurer un financement de base adéquat pour les associations de familles monoparentales et recomposées ainsi que pour la Fédération;
2. Intervenir auprès des instances concernées pour améliorer les conditions économiques des familles monoparentales et recomposées;
3. Favoriser un processus de communication et d'échanges pour identifier les besoins, préoccupations et problématiques de ses associations membres de façon à répondre aux besoins qui touchent aux droits, aux intérêts et aux problèmes des familles monoparentales et recomposées;
4. Travailler sur les mentalités et les structures sociales pour favoriser une meilleure connaissance des familles monoparentales et recomposées dans leurs différences et leurs particularités.

Le Québec et les familles monoparentales

Le Québec détient le record canadien du taux de monoparentalité. Il comptait, à la fin de 1994, plus de 268 880 familles à parent unique, soit 22% du total des familles avec enfants. De ce nombre, 82 % des familles sont dirigées par une femme.

Toujours à la fin de 1994, 96 000 familles monoparentales au Québec étaient bénéficiaires de la sécurité du revenu avec plus de 120 000 enfants à charge. Près de 70% des familles ayant une femme à leur tête vit dans la pauvreté. Selon le Conseil permanent de la jeunesse, ce taux atteint les 84,5% pour les jeunes familles monoparentales dirigées par une femme.

En tant que Fédération, il nous apparaît essentiel de vous faire part de notre perception, notre vision, nos aspirations, nos principes, nos craintes et nos recommandations en ce qui concerne l'éducation populaire autonome au Québec.

Notre problématique

L'État est l'instrument qui permet à la collectivité de choisir les orientations qu'elle juge nécessaires pour améliorer ses conditions de vie. L'État est la voix du peuple. Sauf que certaines voix n'ont pas de tonus et par conséquent ne sont pas audibles. Nos chefs de familles monoparentales sont parmi ces personnes, qui ayant subi divers aléas, ont de la difficulté à faire entendre leur voix. La monoparentalité signifie implicitement qu'il y a eu une rupture. On sait qu'une rupture, même dans les meilleures conditions, est toujours difficile à vivre et qu'elle est aussi synonyme, dans bien des cas, de démarches juridiques et de précarité financière.

En plus, le chef de famille monoparentale, en majeure partie la femme, se voit confronté à un double rôle qui lui laisse peu de temps pour respirer. Pour s'en sortir et pour être mieux informées, ces personnes joignent les rangs de nos associations afin d'obtenir les informations et les services qui leur permettront de passer à travers cette difficile étape de leur vie. Ceci constitue généralement leur première démarche post rupture, si on peut dire. Au sein des associations, elles constatent qu'elles peuvent agir sur leur quotidien en posant des actions concrètes tant individuelles et collectives. À ce niveau, les actions se traduisent souvent par des échanges de services et d'informations de tout ordre.

L'éducation populaire autonome

Au sein de chacune des associations, ces personnes font l'apprentissage de la démocratie. Elle peuvent parler et échanger

brisant ainsi leur isolement. Elles réapprennent à communiquer. Elles s'aperçoivent rapidement que les autres ont des problèmes semblables aux leurs et trouvent ensemble des solutions souvent fort originales. Elles découvrent tout un champ d'informations et de programmes de formation qui leurs permettront de continuer à cheminer vers une nouvelle autonomie. Les actions posées collectivement pour améliorer les conditions de vie des familles de leur région sont des leviers pour augmenter leur confiance en eux (transport scolaire, cuisines collectives, halte-garderie, coopératives de logement, etc.).

L'Éducation populaire autonome rejoint ainsi notre clientèle au coeur même de leurs préoccupations et de leurs besoins. Elle vise un changement profond et à long terme de l'individu qu'elle fait passer à l'action via les connaissances acquises. Elle est un tremplin vers toutes les autres orientations qu'il s'agisse d'un retour au travail, d'un projet collectif ou d'un retour aux études dans des programmes, disons plus conventionnels.

L'Éducation populaire autonome est un pré-requis, un préalable pour cette clientèle adulte qui a besoin de réapprendre à vivre en société, en quelque sorte. Les programmes d'éducation conventionnels ont su s'adapter aux surdoués et à ceux qui connaissent des difficultés d'apprentissage, pourquoi l'éducation des adultes n'aurait-elle pas elle aussi, cette souplesse et cette reconnaissance ? Nous nous sommes d'ailleurs aperçus au fil des diverses formations provinciales que, pour répondre adéquatement à notre clientèle, nos outils devaient non seulement être accessibles mais qu'ils devaient, en outre, respecter les spécificités de chacune des régions. Donc, pas question de programmes nationaux qu'on implante partout mais plutôt des programmes personnalisés qui respectent les différences.

Les budgets alloués à l'éducation populaire autonome

Pour toutes les raisons énumérées plus haut, nous considérons que l'Éducation populaire autonome devrait être reconnue comme jouant un rôle essentiel dans la société moderne et qu'elle devrait obtenir sa juste part des fonds publics alloués à l'éducation. Actuellement, l'éducation populaire autonome reçoit une part infime du budget du ministère de l'Éducation du Québec soit moins de 1% (0,16%).

Même s'il est le seul programme de soutien à avoir vu son budget progresser (3M\$ en 1980 à 9,7M\$ en 1990), il est encore loin de répondre aux besoins et demeure un programme précaire qui peut sauter à tout moment, comme une bombe. Il faudrait que de l'argent neuf soit injecté dans ce programme afin que nous puissions pousser plus loin. Il faut des énergies inouïes pour amorcer une démarche dirigée sur l'action.

Le manque de ressources et la nécessité de performer nous obligent souvent à privilégier l'approche quantitative à l'approche qualitative. En effet, nous n'avons pas les fonds suffisants pour assurer un suivi sur les actions entreprises par les participants suite aux diverses formations et sur les conditions d'arrimage des divers projets, surtout lorsqu'il s'agit de projets novateurs comme c'est souvent le cas chez nous.

Nos craintes touchent, d'ailleurs, l'aspect évaluation des budgets où il y a un risque de globalisation. L'évaluation devra tenir compte des différences et des moyens en mettant de l'avant des normes cohérentes et adaptées à nos réalités. Si la reconnaissance du ministère était à l'image des résultats obtenus à l'intérieur de nos associations, tous nos problèmes seraient réglés.

Le milieu communautaire, par sa dynamique particulière, permet à ses membres de prendre position et d'agir sur divers problèmes de

société. Il en résulte un accomplissement personnel très valorisant car ce pouvoir agit à la fois sur la personne et sur son environnement.

Considérant que l'éducation populaire autonome joue un rôle unique et essentiel dans la formation de nos membres tant au niveau de la responsabilisation sociale qu'au niveau de l'apprentissage de la démocratie sans avoir de statut permanent, nous demandons aux commissaires des États généraux de se pencher sur les recommandations suivantes:

- **que le ministère de l'Éducation confirme son engagement face à l'éducation populaire autonome en lui reconnaissant un rôle essentiel et permanent, un droit à une juste part des fonds publics alloués à l'éducation, une reconnaissance de ses pratiques spécifiques ainsi que le respect de l'autonomie de ses composantes.**
- **que le ministère de l'Éducation élabore une politique en éducation populaire autonome en collaboration avec les organismes qui la représente le mieux, dans le respect des besoins des adultes et en favorisant leur vie associative.**
- **que le ministère de l'Éducation bonifie les montants de subventions accordées à nos associations locales afin d'encourager leur autonomie et de reconnaître leur spécificité.**

Conclusion

Nous sommes convaincus que les programmes d'éducation populaire autonome sont des pré-requis essentiels pour toute autre action de prise en charge des individus et des collectivités. Elle fournit aux personnes des outils pour comprendre, s'exprimer, se reprendre en main et pour agir individuellement et collectivement. Nous croyons que la société québécoise ne peut se passer de cet important outil d'émancipation qui rejoint des gens qui ne seraient pas rejoints autrement. De plus, il est connu que les coûts sociaux augmentent lorsqu'il n'y a pas de structure communautaire pour travailler avec les populations qui traversent des périodes difficiles, comme c'est le cas chez nos familles monoparentales.

Reconnaître l'apport du milieu communautaire à la société et son action bénéfique sur les individus est fondamental. Il nous apparaît donc essentiel que des moyens soient envisagés pour maintenir les organismes qui sont là et dont la survie est constamment menacée par le sous-financement chronique. Ainsi, au-delà même des mandats qui pourraient leur être attribués, il importe qu'ils soient reconnus non seulement pour l'aspect utilitaire de dispensation de services mais pour ce qu'ils sont globalement : des regroupements autonomes et démocratiques d'individus qui veulent améliorer leur condition et leur pouvoir d'agir sur leur propre réalité et destinée.

L'outil privilégié par le milieu communautaire est l'éducation populaire autonome. C'est l'école de la vie. C'est notre choix de société. Espérons que ce sera aussi le vôtre...